



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2017

Affiché le 19 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claude GIRARDEAU, Troisième Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Elisabeth DELAGE, Mama SY, Amandine AULAS, Claude MASURE, Fany MICHOU, Françoise PYBOT, Béatrice DIABI, Nathalie PABOUDJIAN, Denise DEPOORTERE, Messieurs Bruno DA COSTA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Dramane KEITA, Bernard LAUMIERE, Patrick THOMAS, Joseph ZOGBA, Pascal BONIN, Tarik MEZIANE, Mathieu HILLAIRES.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI représenté par Madame Marie-Claude GIRARDEAU, Madame Evane PEREIRA-ENGEL représentée par Monsieur Bernard LAPLACE, Monsieur Abdélaliz KIKOU représenté par Monsieur Dramane KEITA, Monsieur Eric DELOIRE représenté par Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG, Monsieur Franck COENNE représenté par Madame Denise DEPOORTERE, Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Bruno DA COSTA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames Irène CLAVAL, Colette WILK, Monsieur Franck MARLIN (arrivé à 19 h 09 au point n°1 et reprise de la présidence).

ETAIENT ABSENTS : Monsieur François JOUSSET (arrivé à 19 h 16 au point n°1), Madame Nezha JAÏT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mama SY.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Election de deux représentants de la ville d'Etampes pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la zone industrielle Sud Essor.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 19 DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 19 de la séance du 12 décembre 2016.

Arrivée de Monsieur Franck MARLIN à 19 h 09 qui reprend la présidence.

Arrivée de Monsieur François JOUSSET à 19 h 16.

1. SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 1 abstention (M. HILLAIRES), décide de mettre à disposition de la CAESE les parcelles cadastrées section AW n°327 et n° 245 d'une superficie totale de 7 857 m², référencées sur la rue Jean Baptiste Eynard afin d'y implanter une structure d'accueil pour la petite enfance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ruralité et tous les actes afférents.

2. ADHESION A LA CHARTE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre les constructions illégales, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

3. LIAISON RD 191 – PARC SUD ESSOR : DOSSIER UNIQUE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 voix contre (M. HILLAIRE) et 2 abstentions (Ms MEZIANE et JOUSSET), donne un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, précise que conformément à cette même réglementation, le PLU sera mis à jour et tenu à la disposition du public en mairie, aux services techniques municipaux de la ville d'Etampes, aux jours et heures habituels d'ouverture et explique que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

4. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition,

5. AUTORISATION D'URBANISME – PLATEFORME MULTISERVICES MOULIN A PEAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux nécessaire à l'aménagement d'une plateforme multiservices, rue du Moulin à Peaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 2016.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (M. HILLAIRE) et 3 abstentions (Ms MEZIANE, BONIN et JOUSSET), décide de modifier le budget principal 2016 comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 17 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	+ 17 000,00 €
TOTAL		0 €

POINT D'INFORMATION

Le Conseil municipal écoute une information relative au « permis de louer ». Cet outil permettra aux collectivités de mieux contrôler la qualité des logements mis en location sur leur territoire.

Monsieur Bruno DA COSTA quitte la séance à 19 h 40 et revient en séance à 19 h 43.

7. ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE D'ETAMPES POUR SIEGER AU SEIN DU COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES » DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA ZONE INDUSTRIELLE SUD ESSOR.

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue, de deux représentants pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la ZI Sud Essor.

Sont candidats :

- Bernard LAPLACE
- Françoise PYBOT
- François JOUSSET
- Mathieu HILLAIRE

31 bulletins ont été trouvés dans l'urne et ont été dépouillés.

Ont obtenu :

- Bernard LAPLACE : 27 voix
- Françoise PYBOT : 27 voix
- François JOUSSET : 3 voix
- Mathieu HILLAIRE : 3 voix
- Bulletin blanc : 1

Sont élus pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la ZI Sud Essor :

- Monsieur Bernard LAPLACE
- Madame Françoise PYBOT

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession,

La séance est levée à 19 h 50.